



## GUIDE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE DU DON DU SANG

Transfusion Interrégionale CRS SA (ci-après TIR) reçoit régulièrement des demandes de groupes de bénévoles qui souhaitent, au travers d'images ou de vidéos, promouvoir le don du sang au sein de leur groupe, de leur institution ou de leur entreprise. TIR salue et encourage ces initiatives. Toutefois et afin d'éviter une utilisation erronée ou abusive de ces images, TIR a émis une liste de règles à observer lors de la prise de photos, vidéos ou films.

1. **L'accord** doit être obtenu de la part des donneurs de sang, des collaborateurs TIR, ainsi des bénévoles sur le lieu de collecte, **avant** de prendre des photos ou vidéos.
2. **Interdiction** de photographier ou de filmer un **donneur** qui fait **un malaise**.
3. Les images diffusées ne doivent **en aucun cas** être associées à des groupes d'intérêts particuliers et ne doivent pas contenir de messages à caractère politique, idéologique ou autres.
4. Mentionner à TIR sur quels supports ou médias les images seront diffusées (voir ci-dessous).
5. **Interview** des collaborateurs TIR : soumettre une demande préalable aux responsables des équipes mobiles sur place ou à la personne responsable médias Adrian Fluri (079 624 89 91 / [medias@jedonnemonsang.ch](mailto:medias@jedonnemonsang.ch)).
6. TIR se réserve le droit de diffuser les images, reportages ou photos, sur son site internet ou sur le support de son choix (FB ou autre).
7. La vente ou **l'usage commercial** d'images prises lors d'une collecte de sang est **interdite**, sauf avec l'accord préalable de TIR.

### Coordonnées du responsable média / respectivement du photographe ou réalisateur :

<b>Nom et prénom:</b>	
<b>Organisation / média:</b>	
<b>e-mail</b> (direct):	
<b>No de téléphone mobile:</b>	

Les photos et autres enregistrements seront diffusés sur les **supports / plates-formes / sites Web** suivants (**avec** la date de diffusion svp) :

--

Par sa signature la personne ci-dessous, confirme **avoir pris connaissance et avoir compris** les directives relatives à l'utilisation des images du don du sang.

Lieu et date .....

Signature.....